

COMMUNIQUÉ

GASQ Avantages Sociaux

**Nouveaux paramètres
de la Régie de l'assurance
maladie du Québec (RAMQ)**

1^{er} juillet 2021

580, rue Barkoff suite 103
Trois-Rivières, QC G8T 9T7
www.gasq.ca info@gasq.ca
Tél. : (819) 375-6829

Tableau des paramètres de la Régie de l'assurance
maladie du Québec (RAMQ)

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a publié les nouvelles contributions et primes du régime public d'assurance médicaments qui seront en vigueur du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

« Pour toute question à ce sujet vous pouvez contacter un membre de l'équipe de GASQ »

	1er janvier 2021 au 30 juin 2021	1er juillet 2021 au 30 juin 2022
Franchise annuelle	Individuelle 267 \$ 22,25 \$ / mois	Individuelle 267 \$ 22,25 \$ / mois
	Familiale 534 \$ 22,25 \$ / mois par individu du couple	Familiale 534 \$ 22,25 \$ / mois par individu du couple
Couverture	Uniquement les médicaments sur ordonnance (liste RGAM)	Uniquement les médicaments sur ordonnance (liste RGAM)
Remboursement	65,00 %	65,00 %
Prime annuelle par personne	648 \$ 54,00 \$ / mois	710 \$ 59,17 \$ / mois
Prime annuelle actuelle	Individuelle 915 \$ 17,60 \$ / semaine	Individuelle 977 \$ 18,79 \$ / semaine
Franchise incluse	Familiale 1 830 \$ 35,19 \$ / semaine	Familiale 1 954 \$ 37,58 \$ / semaine
Contribution annuelle maximale	1 144 \$	1 161 \$

